

N/REF : 28/03/2025 15H11 C:000053 I:02476
V/REF : AC/C16138
V/Email reçu le Vendredi 28/03/2025 a 15H11

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. BAI
IMMEUBLE : BEL AIR -BAI
2-12, SQ FERNAND JACQ
1-3, RUE LEON MURY
35200 RENNES

Rennes, le 02 Avril 2025

Référence Marché: 024071-ELT-002

LOCALISATION : ALLEE 12 JACQ - MME YATOUI 06 75 08 89 02
LOGEMENT N° 014641, PORTE N°14, 1° ÉTAGE, TYPE 5

MOTIF : REMPLACEMENT 2 PRISES ELEC DANS LE SEJOUR

Donneur d'ordre : Mme A GUILLO

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 01/04
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
MISE HORS TENSION
DÉPOSE DES TROIS PRISES DE COURANT DÉFECTUEUSES
FOURNITURE ET POSE DE TROIS PRISES DE COURANT
POSE OBTURATEUR A LA PLACE APPAREILLAGE TV
REMISE SOUS TENSION
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
PRÉCONISATIONS : PRÉVOIR LE CHANGEMENT DES PC LOGEMENT SAUF CUISINE ET
SALLE DE BAIN PC LOGEMENT NON CONFORME A LA NORME C15-100. PRÉVOIR
IDENTIFICATION 1PC SÉJOUR SOUS CÂBLE 3G1.5 (NON CONFORME). PRÉVOIR LA
POSE DE PC SANS TERRE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 01/04/25 a 14H19 Mme A GUILLO

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et
Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
3,00	ELT010-Rempl.Prise cour.bipol.+T 10-20A	1	17,00	51,00
1,00	ELT014-Pose Obturateur/plaque obturation	1	18,00	18,00
TOTAL H.T.				69,00
T.V.A. a 10,00%				6,90
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>75,90</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.